

N° de Contrat :

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## 1- COORDONNEES

M.  Mme  Melle  Date de naissance \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

## 2- PIECES A FOURNIR AU JOUR DE L'INSCRIPTION

- Un formulaire d'inscription dûment daté et signé ;
- Un mandat de prélèvement ou un R.I.B. (BIC + IBAN) en cas de souscription à un PASS PARCOURS SEMAINE 5/7 (pour une durée ferme de 12 mois, renouvelable mensuellement par tacite reconduction) ou d'une formule PASS ENSEIGNEMENT
- Un exemplaire des conditions générales et particulières de vente est remis à l'utilisateur.

## 3- FORMULES ET TARIFS

Afin de pouvoir bénéficier des offres ci-dessous, je souscris :

**CARTE VERT MARINE<sup>1</sup>** pour un abonnement de **25,20 € TTC** pour une durée de 12 mois payable au jour de l'inscription.

*Cette carte est obligatoire pour pouvoir bénéficier des formules PASS ENSEIGNEMENT et PASS PARCOURS 5/7, ainsi que les forfaits de cours et de la carte de parcours. Elle permet de bénéficier de tarifs préférentiels ainsi que d'offres promotionnelles tout au long de l'année. La Carte Vert Marine permet également d'acheter des produits et/ou services par le biais de rechargements d'un minimum de 50 €.*

Je choisis la formule :

**PASS PARCOURS SEMAINIER 5/7<sup>1</sup>**

pour un montant de **39,90 € TTC<sup>3</sup>** par mois avec engagement sur 12 mois.

Au terme de ces 12 mois, il se renouvellera mensuellement par tacite reconduction.

*Ce PASS comprend l'accès au parcours 9 trous compact et au parcours 6 trous pitch and putt en semaine, du lundi au vendredi (5 jours sur 7) sauf les jours fériés avec un maximum de 2 parcours de 9 trous par jour.*

pour un montant de **478,80 € TTC** pour une durée de 12 mois que je choisis de payer :

En totalité au jour de l'inscription

En 2 fois (2 fois **239,40 € TTC**)

En 3 fois (3 fois **159,60 € TTC**)

*Ce PASS comprend l'accès au parcours 9 trous compact et au parcours 6 trous pitch and putt en semaine, du lundi au vendredi (5 jours sur 7) sauf les jours fériés avec un maximum de 2 parcours de 9 trous par jour.*

**FORFAIT « 10H »<sup>1</sup>** pour un montant de **208,00 € TTC**

*Le forfait comprend 10 heures de cours collectifs avec ateliers thématiques en groupe de 6 personnes maximum OU 6 heures de cours collectifs avec ateliers thématiques en groupe de 6 personnes au maximum et 4 heures de test final carte verte.*

**FORFAIT « 30H »<sup>1</sup>** pour un montant de **474,00 € TTC** que je choisis de payer :

En totalité au jour de la souscription.

En plusieurs fois : Détails des paiements en ..... fois

Mensuellement par prélèvement pour un montant de **39,50 € TTC** pendant 12 mois.

*Ce forfait comprend 26 heures de cours collectifs avec ateliers thématiques en groupe de 6 personnes au maximum et 4 heures de test final PASS carte verte.*

**FORFAIT « PACK 30H »<sup>1</sup>** pour un montant de **672,00 € TTC** que je choisis de payer :

En totalité au jour de la souscription.

En plusieurs fois : Détails des paiements en ..... fois

Mensuellement par prélèvement pour un montant de **56,00 € TTC** pendant 12 mois.

*Ce forfait comprend 26 heures de cours collectifs avec ateliers thématiques en groupe de 6 personnes au maximum et 4 heures de test final PASS carte verte, une ½ série X 31 neuve en graphite de marque WILSON et 10 seaux de practice.*

**PASS LIBERTE<sup>1</sup> 30H** pour un montant de **810,00 € TTC** pour une durée de 12 mois que je choisis de payer :

En totalité au jour de la souscription.

En plusieurs fois : Détails des paiements en ..... fois

Mensuellement par prélèvement pour un montant de **67,50 € TTC** pendant 12 mois.

*Ce PASS comprend l'accès au parcours 9 trous compact et au parcours 6 trous pitch and putt 7 jours sur 7 pendant 12 mois avec un maximum de 2 parcours de 9 trous par jour ; 26 heures de cours collectifs par groupe de 6 personnes avec un moniteur ; 4 heures de test final PASS carte verte ; 10 seaux de practice (seau de 40 balles).*

**PASS GOLD<sup>1</sup> 30H** pour un montant de **954,00 € TTC** pour une durée de 12 mois que je choisis de payer :

En totalité au jour de la souscription.

En plusieurs fois : Détails des paiements en ..... fois

Mensuellement par prélèvement pour un montant de **79,50 € TTC** pendant 12 mois.

*Ce PASS comprend l'accès au parcours 9 trous compact et au parcours 6 trous pitch and putt 7 jours sur 7 pendant 12 mois avec un maximum de 2 parcours de 9 trous par jour ; 26 heures de cours collectifs par groupe de 6 personnes avec un moniteur ; 4 heures de test final PASS carte verte ; 2x10 seaux de practice (seau de 40 balles) ; ½ série PRO STAFF HDX neuve en graphite de marque Wilson (4 fers + 1 bois + 1 putter + 1 sac).*

**PASS « 1<sup>ER</sup> INDEX »<sup>1</sup>** pour un montant de **636,00 € TTC** pour une durée de 12 mois que je choisis de payer :

En totalité au jour de la souscription.

En plusieurs fois : Détails des paiements en ..... fois

Mensuellement par prélèvement pour un montant de **53,00 € TTC** pendant 12 mois

*Ce PASS comprend l'accès au parcours 9 trous compact et au parcours 6 trous pitch and putt 7 jours sur 7 pendant 12 mois avec un maximum de 2 parcours de 9 trous par jour, 12 heures de cours collectifs avec ateliers thématiques en groupe de 6 personnes au maximum, 10 seaux de practice et un droit de jeu aux compétitions pendant 12 mois.*

En cochant cette case, l'abonné accepte de recevoir des sollicitations commerciales du groupe Vert Marine et de ses partenaires.

Frais d'adhésion :

Offert pour toute première inscription au PASS PARCOURS SEMAINIER 5/7 d'une durée ferme d'un an renouvelable mensuellement par tacite reconduction,

**79,80 € TTC** payable au jour de l'inscription pour toute réinscription après résiliation au PASS PARCOURS SEMAINIER 5/7 d'une durée ferme d'un an renouvelable mensuellement par tacite reconduction + mois en cours pour le PASS PARCOURS SEMAINIER 5/7 d'une durée ferme d'un an renouvelable mensuellement par tacite reconduction et pour les PASS ENSEIGNEMENT payables sur 12 mois.

## 4- VALIDATION DU DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente.

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

1. Seules les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent souscrire cet abonnement

2. Sous réserve des places disponibles.

3 Tarifs susceptibles d'être modifiés à tout moment (cf conditions générales et particulières de vente)».

# CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

**En vigueur à compter du 25 mai 2018**

1	OBJET DU CONTRAT
	Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d’ouvertures de l’établissement, des conditions générales et particulières de vente ainsi que du règlement intérieur applicable, l’usager déclare conclure un contrat nominatif et incessible avec le Golf du Parc du Tremblay lui permettant d’utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l’équipement selon la formule choisie <sup>1</sup> et selon un prix indiqué sur la fiche d’inscription.
2.	CONDITIONS D’ACCES ET CONDITIONS PARTICULIERES D’UTILISATION

Le présent contrat est conclu après que l’usager ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Golf du Parc du Tremblay et après qu’il ait complété et signé le dossier complet d’inscription. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d’inscription et avoir réglé la carte Vert Marine, les frais d’adhésion pour le PASS Parcours 5/7 et le mois en cours pour le PASS Semainier 5/7 ainsi que les PASS Enseignement payables sur 12 mois.

Les conditions générales et particulières de vente, la fiche d’inscription et le règlement intérieur<sup>2</sup> constituent le seul cadre des relations juridiques entre l’usager et le Golf du Parc du Tremblay.

Deux interventions techniques occasionnant la fermeture du parcours auront lieu chaque année. S’agissant d’un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des rencontres scolaires. D’autre part, le parcours pourra être fermé lors de journées réservées aux entreprises ou lors de compétitions de club. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d’affichage 45 jours avant.

De plus, les usagers sont informés de la fermeture du Golf du Parc du Tremblay chaque année le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

**La CARTE VERT MARINE :** Dans les meilleurs délais, après sa souscription, le Golf du Parc du Tremblay fournit une carte nominative à l’usager. Ces cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte devra être présentée à l’accueil à chaque venue sur le site afin d’accéder à son compte. De même, l’accès au distributeur à balles de practice ne peut se faire qu’avec la carte VERT MARINE.

La souscription à cette carte est obligatoire afin de pouvoir bénéficier des formules définies au sein des présentes ainsi que d’offres promotionnelles tout au long de l’année. Cette carte permet également d’acheter des produits et/ou des services. **En tant que tel, chaque rechargement de la carte devra être au minimum de 50 €.** En cas de non utilisation de la Carte Vert Marine pendant une période supérieure à un an à compter du dernier mouvement sur le compte de cette carte, le crédit restant sera perdu et la carte désactivée par la direction.

**Le PARCOURS SEMAINIER 5/7 :** L’abonnement est valable en semaine, du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Une réservation est obligatoire pour chaque parcours de 9 trous compact et de 6 trous pitch and putt avec un maximum de 2 parcours de 9 trous par jour. Avant son départ, l’usager devra se présenter au guichet de l’accueil du Golf avec sa carte Vert Marine afin de pointer son départ. L’horaire du départ communiqué par le personnel de l’accueil du golf devra être respecté.

**Le PASS ENSEIGNEMENT GOLD ET PACK 30H :** L’usager est informé que le matériel compris dans les deux formules reste la propriété du Golf du Parc du Tremblay jusqu’au paiement total de l’abonnement par l’usager et ce quelque soit le mode de paiement choisi par ce dernier.

**Les FORFAITS « ENSEIGNEMENT » :** Pour tous les forfaits la durée d’un cours est de 1 heure (sauf parcours 2 heures) pour un groupe de 3 à 6 personnes ; 45 minutes pour un groupe de 1 à 2 personnes. Le cours devra faire l’objet d’une prise de rendez-vous préalable auprès de l’accueil du Golf. L’horaire indiqué sur le planning est celui du début du cours à l’atelier, nous vous demandons de vous présenter 15 minutes à l’avance au niveau de l’accueil du golf. En cas d’empêchement, l’usager devra prévenir le Golf au plus tard 48 heures à l’avance. A défaut, le cours sera décompté.

3.	DUREE – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT
	Les tarifs s’entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l’entrée du golf. Le golf du parc du Tremblay accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastecard (pour les montants supérieurs à 9.00€), les chèques bancaires ou postaux, les chèques vacances ou coupons sports sans rendu de monnaie. Tous les règlements devront être effectués en à l’ordre de VM 94500. Les cartes Américan Express ne sont pas acceptées.

**La CARTE VERT MARINE** est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date d’achat. Son paiement se fera le jour de la souscription par chèque, carte bleue ou espèces.

**Le PASS PARCOURS SEMAINIER 5/7** peut être conclu soit :

- pour une durée de 12 mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L’abonnement prend effet à compter de l’inscription et du paiement des frais d’adhésion (cf formulaire d’inscription) et du mois en cours. A l’issue de la période de 12 mois, l’abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au Golf du Parc du Tremblay. Le paiement aura lieu par prélèvement d’avance le 8 du mois .
- pour une durée de 12 mois à compter de sa souscription. Le paiement aura lieu soit en totalité le jour de la souscription soit en deux ou trois fois (cf formulaire d’inscription) selon les modalités choisies par l’usager, par chèque, carte bleue, espèces, chèques vacances ou coupons sport.

**Les FORFAITS «30H», «PACK 30H», «PASS ENSEIGNEMENT LIBERTE», «GOLD» ET «1<sup>ER</sup> INDEX»** sont conclus pour une durée de 12 mois. Le paiement aura lieu soit en totalité au jour de la souscription, soit en plusieurs fois conformément au formulaire d’inscription, par prélèvement d’avance le 8 du mois<sup>3</sup> pour le paiement mensuel sur 12 mois et par chèque, carte bleue, espèces, chèques vacances ou coupons sport pour le paiement au comptant à l’inscription ou en plusieurs fois.

**Les FORFAITS «30H», «PACK 30H», «PASS ENSEIGNEMENT LIBERTE», «GOLD» ET «1<sup>ER</sup> INDEX»** sont valables 12 mois à compter du premier cours pris. Le premier cours devra être pris dans un délai de 4 mois à compter de la souscription du forfait. Le paiement se fera au jour de l’inscription par chèque, carte bleue, espèces, chèques vacances ou coupons sport.

**LE FORFAIT « 10H »** est valable 6 mois à compter du premier cours pris. Le premier cours devra être pris dans un délai de 4 mois à compter de la souscription du forfait. Le paiement se fera au jour de l’inscription par chèque, carte bleue, espèces, chèques vacances ou coupons sport.

**La CARTE PARCOURS** est valable 10 mois à compter de sa date d’achat. Le paiement se fera au comptant le jour de l’inscription par chèque, carte bleue, espèces, chèques vacances ou coupons sport.

Le paiement des formules se fait selon le tarif en vigueur affiché à l’accueil de l’équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l’équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d’être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de la formule choisie non justifiée par l’un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Golf du Parc du Tremblay à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l’usager sera redevable envers le Golf du Parc du Tremblay des frais bancaires inhérents à ce rejet.

En cas de perte ou de vol de la carte VERT MARINE, l’attribution d’une nouvelle carte se fera contre paiement d’un montant de 5 €.

4.	TRANSFORMATION DE L’ABONNEMENT
	Pour toute transformation de votre formule, merci de bien vouloir vous adresser à l’accueil.
5.	SUSPENSION
	Le contrat pourra être suspendu à la demande de l’usager pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu’il a souscrites. L’usager devra solliciter la suspension de son contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Golf du Parc du Tremblay, tout justificatif permettant d’établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Golf du Parc du Tremblay, envoyée par courrier recommandé avec AR à l’usager. Pour les contrats payés par prélèvements mensuels, la formule et son paiement, seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.
6.	RESILIATION

6.1 – Résiliation à l’initiative de l’usager

**Pour le PASS PARCOURS SEMAINIER 5/7** (pour une durée ferme de 12 mois, renouvelable mensuellement par tacite reconduction), après la période ferme de 12 mois, le contrat pourra être résilié à tout moment à la demande de l’usager, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Golf du Parc du Tremblay. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les frais d’adhésion restent acquis par le Golf du Parc du Tremblay. En cas de réinscription à la suite de cette résiliation, de nouveaux frais d’adhésion seront dus.

**Pour les FORFAITS «30H», «PACK 30H», «PASS ENSEIGNEMENT LIBERTE», «GOLD» ET «1<sup>ER</sup> INDEX»**, le contrat pourra être résilié à la demande de l’usager, pour des raisons tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle (mutation, licenciement). L’usager devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR et devra présenter au Golf du Parc du Tremblay, tout justificatif permettant d’établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. En cas de résiliation demandée dans les conditions énumérées aux présentes, le Golf du Parc du Tremblay procèdera au remboursement de l’abonnement au prorata temporis.

6.2- Résiliation à l’initiative du Golf du Parc du Tremblay

Le contrat pourra être résilié de plein droit par le Golf du Parc du Tremblay après l’envoi d’un courrier recommandé avec AR en cas de non paiement total ou partiel de l’une quelconque des échéances contractuelles.

Le contrat pourra être résilié de plein droit par le Golf du Parc du Tremblay immédiatement après constat par deux membres du personnel du Golf du Parc du Tremblay ou par un membre du personnel du Golf du Parc du Tremblay et deux usagers pour les motifs suivants :

- En cas de non respect du règlement intérieur de l’établissement ;
- En cas d’attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes moeurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l’envoi d’un courrier recommandé
<i>1. Cf formulaire d’abonnement.</i>
<i>2. Ils sont librement consultables à l’entrée de l’équipement.</i>
<i>3. Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.</i>

GOLF DU PARC DU TREMBLAY - SARL VM 94500 AU CAPITAL DE 8 000€ - RCS CRETEIL 811 286 004 00015

avec AR. Toute résiliation à l’initiative du Golf du Parc du Tremblay entraînera l’interdiction d’accès à l’usager. L’usager devra alors restituer sa carte VERT MARINE. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le contrat pourra également être résilié de plein droit par le Golf du Parc du Tremblay :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l’abonnement demandées par l’abonné en vertu de l’article 5 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l’équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite de la formule souscrite ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l’usager se verra rembourser sa formule au prorata temporis.

7.	RECOMMANDATIONS SANTE - REGLES DE SECURITE
	Le Golf du Parc du Tremblay attire l’attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d’ordre médicaux susceptibles de s’aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N’oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive. Le Golf du Parc du Tremblay se réserve le droit de prendre ou d’imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d’hygiène.
8.	ASSURANCES

Le Golf du Parc du Tremblay est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d’accident résultant de l’inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l’utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Golf du Parc du Tremblay ne font pas l’objet de surveillance ; les usagers ne peuvent y laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

9.	RECLAMATION
	Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l’adresse suivante <span> </span> : Golf du parc du Tremblay - VM 94500 - 33 avenue Jack Gourevitch - 94500 Champigny-sur-Marne
10.	LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l’objet d’un traitement par le golf du parc du Tremblay / VM 94500. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d’un droit d’information, d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition, d’un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l’adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l’adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l’attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l’Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d’un droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.